

Bonjour

je suis éleveur de Boston-Terrier, je suis à la recherche de documentation sur la Dystrophie cornéenne.

Est ce : congenital, génétique, héréditaire, abiotrophique ?

je me perd un peu dans ces termes...

existe t'il des ouvrages traitant de ce sujet, il est important pour moi de le savoir.

Par avance je vous remercie.

Bonjour,

Pour répondre à votre récent mail, je vous adresse les éléments suivants.

Cordialement.

Dr Vét Olivier SASSOT

www.animal-conseils.fr.st

Les définitions suivantes sont nécessaires:

Maladie génétique: En réalité: 'maladie à support génétique' [par opposition aux maladies infectieuses, accidents etc]. Indique que la maladie est liée à une information déficiente portée par les gènes. Elle est transmissible à la descendance, selon des règles variables et peut n'apparaître que chez certains des descendants. Mais ceux qui paraissent non affectés peuvent cependant transmettre le défaut à leur propre progéniture.

Maladie héréditaire: indique que la maladie est transmissible à la descendance par l'intermédiaire des gènes. [Pour les puristes, toutes les maladies génétiques ne sont pas héréditaires; en tout cas, le premier individu présentant cette mutation ne l'a pas héritée de ses parents; également si les sujets ne peuvent se reproduire (non viables, stériles, descendance non viable etc)]. En pratique, on utilise les deux appellations indifféremment.

Maladie congénitale: maladie présente dès la naissance, sans présager de son origine génétique, infectieuse ou embryologique. Une maladie génétique peut ne pas être apparente à la naissance et se développer à l'âge adulte. Une contamination infectieuse intra-utérine (toxoplasmose) engendre des troubles congénitaux (= constatés dès la naissance).

La Société Centrale Canine a créé en 1985 une 'commission' consacrée au recensement des 'tares oculaires'. Un document de synthèse a été élaboré dès 1989, vraisemblablement mis à jour depuis.

Parallèlement, la Société Française de Cynotechnie (ouverte aux éleveurs) travaille certainement également dans ce sens, cherchant à inciter les éleveurs à éliminer ces défauts de leur élevage.

J'imagine que le club de la race s'intéresse également au sujet et tient à la disposition de ses membres la documentation spécifique qu'elle a pu trouver sur le sujet, plus particulièrement les spécificités concernant cette race.

Je vous invite à prendre contact avec les responsables. Le vétérinaire auquel vous faites habituellement appel dans votre élevage vous sera également d'une grande aide. il saura vous orienter vers un confrère spécialisé, si nécessaire.

Ci-après quelques éléments techniques complémentaires. Le boston terrier est concerné par les dystrophies endothéliales et par les dégénérescences endothéliales, deux affections différentes même si elles ne sont pas cliniquement aisées à distinguer. Elles peuvent également coexister sur un même chien...

Dystrophies cornéennes

1/ La cornée

Cette partie antérieure de l'œil est transparente, constituée de feuillets successifs accolés entre eux. Au contact avec l'air: un épithélium composé de 5 à 7 couches de cellules. Celui-ci recouvre une zone prise en sandwich, de consistance gélatineuse: le stroma. Le dernier feuillet limitant, au contact avec l'humeur aqueuse s'appelle l'endothélium constitué d'une seule couche de cellules posées sur la membrane de Descemet. Pour simplifier, la cornée est donc comparable à une paroi 'vitrée' de l'œil, se présentant comme un verre isolant dont la lame d'air serait remplie de gel. Une dernière différence: l'ensemble est vivant et réagit aux sollicitations extérieures, traumatismes etc.

2/ La dystrophie cornéenne

C'est un trouble métabolique touchant la cornée.
C'est une affection primitive (qui évolue seule et ne découle pas d'une autre affection).
L'atteinte est bilatérale et se manifeste chez des animaux adultes ou jeunes adultes.

Souvent héréditaire (= déterminé par des gènes et transmissible à la descendance, selon les règles de la génétique).

Les lésions sont souvent centrales ou presque centrales, sur la cornée.

La vision est affectée selon la taille de la lésion.

3/ Classification

Selon la localisation précise des tissus atteints dans la cornée, on distingue:

- les dystrophies endothéliales, qui affectent la surface interne de la cornée,
- les dystrophies stromales, qui concernent la pleine épaisseur de la cornée,
- les dystrophies épithéliales pour lesquelles c'est la surface de la cornée qui est concernée.

4/ Dystrophies endothéliales

Les femelles sont les plus concernées. Les lésions apparaissent souvent après 5 ans. Décrit chez le basenji, le mastiff, les terriers, le colley, le **boston terrier** etc. La liste n'est pas limitative.

La dystrophie peut résulter d'une persistance de la membrane pupillaire embryonnaire, avec adhérences entre ce vestige de membrane et la face interne de la cornée, à l'origine d'une possible réaction inflammatoire responsable d'une opacification de la cornée. Celle-ci est complète en quelques mois.

4/ Dystrophies stromales

Il s'agit d'un dépôt de lipides, phospholipides et cholestérol alors que la prise de sang révèle des taux normaux. La vision est en général peu atteinte, sauf chez l'airedale terrier.

Les races chez lesquelles cette dystrophie a été identifiée sont:

* lévrier afghan, cavalier King Charles, colley, siberian husky, samoyède, shetland, whippet: les lésions sont peu ou pas évolutives, centrales, bilatérales, tâches ovales grisâtres, apparaissant entre 6 mois et 4 ans. La transmission héréditaire

se fait selon un mode autosomal récessif chez le sibérien husky.

* airedale terrier: les mâles sont les principaux atteints et présentent les premiers symptômes entre 4 et 10 mois. Les lésions évoluent jusqu'à la perte de vision.

* dystrophie 'sous-épithéliale' ou 'stromales antérieures': décrite chez les bearded collie, bichon, caniche nain, colley, lhassa apso. Egalement chez les shetland, cocker spaniel.

* dystrophie 'juxta-descemétique': cocker américain.

Pas de données concernant le boston terrier.

6/ Dystrophies épithéliales

Décrite chez le boxer principalement, mais également chez: caniche, corgi, épagneul breton, chiens nordiques.

Cliniquement, il s'agit d'ulcères cornéens récidivants, uni ou bilatéraux, centraux, faisant suite à un décollement de l'épithélium cornéen.

Pas de données concernant le boston terrier.

Dégénérescences cornéennes

1/ Dégénérescence endothéliales

Apparaît chez l'adulte, après 5 ans (statistiquement). Il s'agit de la dégénérescence anticipée de structures cornéennes précédemment saines. Une prédisposition raciale a été identifiée chez le **boston terrier**, boxer, chihuahua.

Cliniquement, apparaît un œdème cornéen diffus, généralisé, important qui accompagne un épaississement de la membrane de Descemet, la disparition de l'endothélium et un dépôt de collagène et de cellules en face interne de la cornée. Ces dépôts gênent la vision.

Le stroma, initialement nourri par son endothélium, est en souffrance. La cornée devient épaisse, déformée, opaque. Le déficit visuel est majeur.

2/ Autres

Dégénérescence lipidique du stroma: plus souvent chez des animaux adultes ou âgés, des dépôts de cholestérol apparaissent dans le stroma cornéen. Les taux sanguins peuvent être normaux.

Dégénérescence calcique du stroma: des dépôts de calcium en position sous-épithéliale.

Dégénérescence chez le caniche nain: chez les animaux âgés, des pigments mélaniques peuvent infiltrer la cornée à partie de sa périphérie.

Traitements

1/ En clientèle

Lorsque des causes infectieuses, parasitaires ou métaboliques sont identifiées, il faut bien entendu les traiter.

Concernant les lésions elles-mêmes, en l'absence de déficit visuel, aucun traitement n'est entrepris.

Par contre, si les lésions inflammatoires et les vaisseaux qui l'accompagnent gênent la vision, un traitement est instauré. Selon le cas, il peut être chirurgical ou médical.

Dans certains cas de dystrophies endothéliales, une greffe cornéenne peut être envisagée.

2/ En élevage

Les maladies à support génétique constituent un motif légitime de réforme des reproducteurs. L'éleveur, lorsqu'il soupçonne ou est informé de l'identification de ces pathologies chez des chiens issus de son élevage, ne peut raisonnablement pas continuer à entretenir les lignées concernées.

Que l'éleveur soit informé ou non, il s'agit de toute façon d'un vice caché dont l'acquéreur est bien victime. Sans limitation de temps, dès qu'il en prend connaissance, l'acheteur serait fondé à entamer une démarche amiable ou contentieuse s'il peut établir avoir subi un préjudice et si l'origine du trouble est antérieure à la vente. Dans le cas qui nous intéresse, une affection oculaire bilatérale, d'origine génétique et à transmission héréditaire, s'accompagnant d'un déficit visuel, transmissible à la descendance du chiot acheté répercuterait à ces conditions.

Il serait en tout cas raisonnable de recommander aux éleveurs de chiens appartenant à des races dont il est établi qu'elles sont statistiquement concernées par des affections oculaires, de faire examiner à leurs frais les chiots juste avant

la vente, par un vétérinaire inscrit sur la liste tenue à cet effet par la Société Centrale Canine et de se protéger ainsi (partiellement) derrière l'attestation établie par le praticien. Cette précaution serait en outre un élément apprécié favorablement en cas de démarche en justice initiée par un client mécontent.

L'éleveur peut être tenté de suivre un raisonnement simpliste, mettant en balance les coûts d'élevage (changer les reproducteurs, examen des chiots) et le risque de rencontrer un client procédurier. Mais cette attitude ne s'inscrirait pas dans une démarche de 'produits de qualité' à forte valeur ajoutée.

On pourrait en outre s'interroger sur la nécessité qu'il y aurait à contacter spontanément les anciens acheteurs afin de les informer qu'il serait judicieux de ne pas faire procréer leur propre chien, compte-tenu des nouvelles informations dont l'éleveur a eu connaissance entre-temps. En quelque sorte un suivi de clientèle ou plutôt un devoir d'information dont les fabricants automobiles s'acquittent, pour leur part, avec plus ou moins mauvaise grâce...